Chantal SOLA

De: Commune Nordhouse
Objet: TR: Observations sur la modification simplifiée n°2 du PLU de NORDHOUSE

De : BP-CAAL-URBANISME67-CONSULTATION <urbanisme67-consultation@alsace.chambagri.fr>
Envoyé : mardi 31 mars 2026 15:46
À : Commune Nordhouse <mairie@nordhouse.fr>
Cc : WARNANT Damien <damien.warnant@atip67.fr>; FILLIOL Thibaut <thibaut.filliol@atip67.fr>
Objet : Observations sur la modification simplifiée n°2 du PLU de NORDHOUSE

Vous n'obtenez pas souvent d'e-mail à partir de urbanisme67-consultation@alsace.chambagri.fr. Pourquoi c'est important

A l'attention de M. Jean-Marie ROHMER, Maire de la commune de NORDHOUSE,

En réponse au courrier du 24 mars 2026 concernant le projet de modification simplifiée n°2 du PLU de NORDHOUSE, la Chambre d'agriculture n'a pas d'observations particulières à formuler.

L'objet de la modification n'a en effet aucun impact sur le foncier agricole ou sur les activités agricoles.

Veuillez recevoir, Monsieur le Maire, nos meilleures salutations.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ALSACE

Jessica CHIOZZI, assistante
Aurélie ROUBINET, chargée de mission
Alexandre TREIBER, responsable d'équipe
Equipe Foncier, Urbanisme et Infrastructures
Service Gestion du Territoire
2 rue de Rome
CS 30022 Schiltigheim
67013 Strasbourg CEDEX
Tél. : 03 88 19 17 56
alsace.chambre-agriculture.fr